

Communiqué de presse

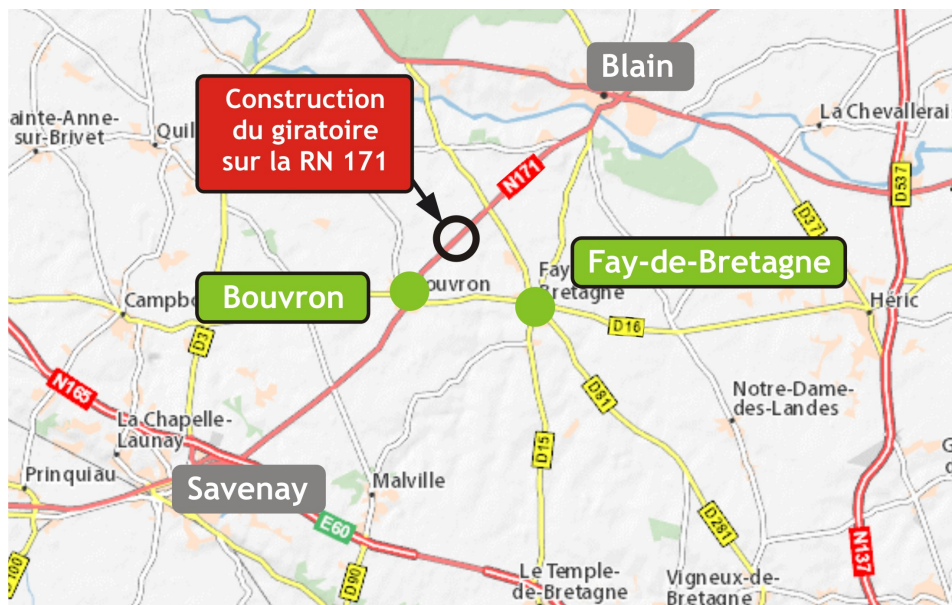
Déviations de Bouvron

Déviations mises en place sur la RN 171 du 25 au 27 juin 2018 pour la mise en œuvre des enrobés du carrefour giratoire nord de la déviation de Bouvron

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de la déviation de Bouvron sur la RN171. Cette opération, d'un montant de 15M€, est financée à 100 % par l'État.

La déviation de Bouvron, d'une longueur totale de 4 km environ, est réalisée sur un tracé neuf en rase campagne à l'Est de l'agglomération. Trois giratoires sont prévus pour les raccordements à la RD16 et à la RN171.

Pour garantir les conditions de sécurité des usagers et des intervenants pendant les travaux, la portion de route de la RN171 traversant le chantier du giratoire nord est fermée pendant la mise en œuvre des enrobés.



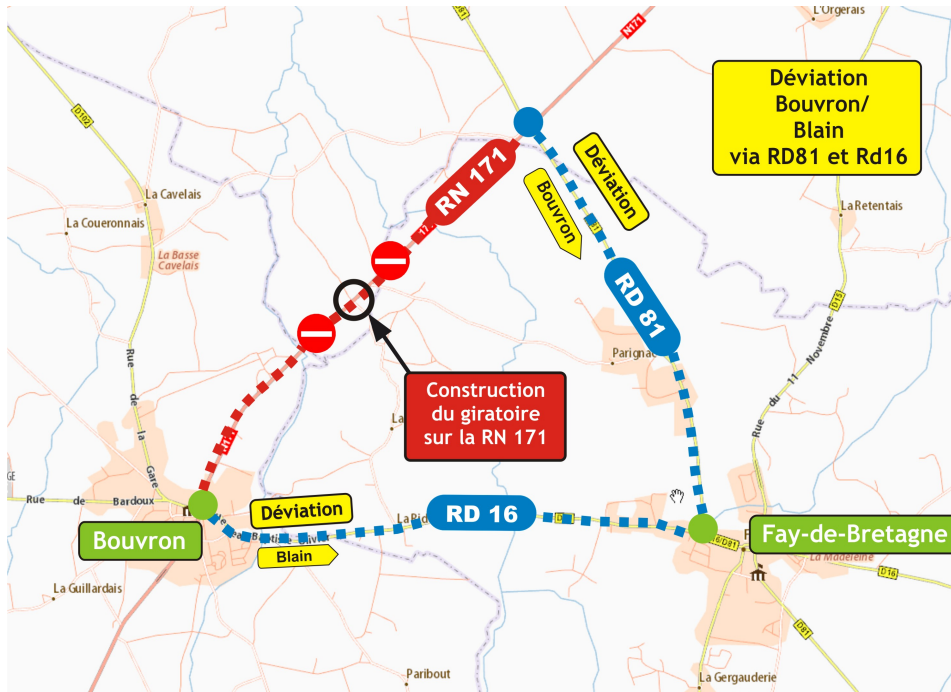
Du lundi 25 juin à 20h00 au mercredi 27 juin 2018 à 13h00, la circulation sera interdite sur la RN171 dans les deux sens de circulation à hauteur du giratoire créé entre la RN171 actuelle et la déviation de Bouvron.

Des déviations différenciées seront mises en place pour les véhicules légers (VL) et pour les poids-lourds (PL).

La déviation des VL sera mise en place par les RD81 et RD16 entre Blain (carrefour de l'hôtel de France) et le centre-bourg de Bouvron. La déviation des PL sera mise en place par le réseau national avec des itinéraires passant par la RN137 (route nationale Rennes/Nantes), le périphérique de Nantes et la RN165 (route nationale Nantes/St-Nazaire).

Les usagers sont invités à emprunter les itinéraires suivants :

Plan des déviations pour les véhicules légers



Plan des déviations pour les plus de 3,5 tonnes



Les itinéraires de déviation sont disponibles sur le site internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire rubrique « [infrastructure de transport et aménagement](#) »

La DREAL des Pays de la Loire, maître d'ouvrage de cette opération, remercie les usagers de leur compréhension.

Durant la période de travaux, les usagers de la route sont invités à respecter les consignes de sécurité :

- Respecter la signalisation temporaire et augmenter les distances de sécurité ;
- Redoubler de vigilance pour pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes ;
- Rester attentif aux agents travaillant sur le chantier.

CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr